

A2R COUVERTURE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Impasse André Citroën
ZI des Plesses Sud
85180 LES SABLES D OLLONNE
928 193 663 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 17 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le 17 mars,
A 15 heures,

Monsieur Alan ROY, demeurant 13 Impasse de la rose des vents 85180 LES SABLES D OLLONNE,
Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société
A2R COUVERTURE,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 6 Impasse André Citroën
ZI des Plesses Sud, 85180 LES SABLES D OLLONNE au 6 rue Jacquard ZI Les Plesses 85180 LES
SABLES D'OLLONNE à compter du 15 février 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des
statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL (nouvel article)

"Le siège social est fixé : 6 rue Jacquard ZI Les Plesses 85180 LES SABLES D'OLLONNE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal
pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné
sur le registre de ses décisions.

Signé au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé

Alan ROY